



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Autorisation de stationnement  
rue Raymond-du-Temple

**OBJET : permis de stationnement pour  
déménagement - 12, rue Raymond-du-Temple -  
fpg**

**ARRETE N° A - T - 22 - 0795**  
**EN DATE DU 21 JUIN 2022**

**Le Maire de Vincennes,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et L.2213-2 ;

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** le Code de la route ;

**VU** le Code de la voirie routière ;

**VU** le Code pénal ;

**VU** l'arrêté municipal n°1440 du 18 juillet 2000 réglementant la circulation et le stationnement rue Raymond-du-Temple dans la section, Lejemptel, Paris et allée Charles V ;

**VU** la demande présentée le 14 juin 2022, par Démécool Déménagement 54, boulevard de Verdun 92400 Courbevoie, concernant une réservation de stationnement pour un camion, en vue d'effectuer un déménagement les 5 et 6 juillet 2022 au n° 12, rue Raymond-du-Temple ;

**VU** les difficultés de circulation et de stationnement dans ce secteur ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire d'assurer le libre passage des véhicules de secours et des piétons ;

## ARRÊTE

**ARTICLE I - Les 5 et 6 juillet 2022 (entre 7h et 19h), le pétitionnaire est autorisé à stationner un camion au droit du n° 12, rue Raymond-du-Temple.**

**ARTICLE II -** Les infractions au présent arrêté sont constatées par des procès-verbaux.

**ARTICLE III -** La sécurité des piétons doit être assurée en permanence.

**ARTICLE IV -** Le Directeur général des services, le Directeur général des services techniques et de l'urbanisme, le Commandant de police de Vincennes et les agents de la police municipale de Vincennes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

**ARTICLE V -** Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs et notifié au pétitionnaire.

Robin LOUVIGNÉ  
Adjoint au Maire  
chargé du cadre de vie, des mobilités  
et de la propreté  
« empêché »



Brigitte GAUVAIN  
Adjointe au Maire  
chargée du tourisme  
et des relations internationales  
Conseillère territoriale